



**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE LANGENSOULTZBACH**

MAIRIE DE LANGENSOULTZBACH

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} avril 2022.

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Mme Evelyne LEDIG - Maire

Présents tous les membres, sauf Mme CHANOIR Nathalie – absente excusée (Pouvoir donné à Mme STIEFEL Martine)

Convocation du 25 mars 2022.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20h00.

Désignation d'une secrétaire de séance : M. PETRY Philippe.

1. Approbation du compte rendu du 18 février 2022.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers.

2. Attribution de subventions.

Associations locales :

Après discussion, les élus décident de maintenir le montant de 210 € par association pour l'année 2022. La commune compte 11 associations locales, le montant prévu au Budget 2022 sera donc de 2310 €.

Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg :

Cette association propose aux écoles des sorties culturelles, du matériel pédagogique et sportif ainsi que l'organisation des transports pour les sorties « ski ». L'école de Langensoultzbach sollicite régulièrement les services de l'association. Fonctionnant principalement avec le soutien financier des collectivités, les élus décident de soutenir l'association de Wissembourg pour un montant de 127,50 € (soit 1.50 € par enfant scolarisé – effectif 85 élèves). Cette somme sera prévue au Budget 2022.

CARITAS :

L'épicerie sociale de Woerth a accueilli en 2021, 25 personnes du village pour un montant total de 1921,71 €. Les élus décident de soutenir cette action et de verser une subvention de 350 €.

3. Dotation de fonctionnement pour l'école.

Pour le fonctionnement de l'école, le conseil municipal décide d'attribuer une dotation de 40 € par enfant. L'effectif de l'école étant de 85 élèves, la somme de 3 400 € sera prévue au Budget 2022.

4. Fiscalité locale.

Dans le cadre de la réforme fiscale de 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties ont été fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Mme le Maire rappelle aux élus que la sur ou sous-compensation est neutralisée par l'application d'un coefficient correcteur calculé par la Direction Générale des Finances Publiques. Pour Langensoultzbach, l'application de ce coefficient correcteur se traduit par un versement de 59 914 € en 2022.

Après discussion, les élus décident de maintenir pour l'année 2022, les taux comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 27.20 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 44.73 %

Les ressources fiscales prévisionnelles pour l'année 2022 s'élèvent ainsi à 262 484 Euros.

5. Comptes administratifs et comptes de gestion 2021 (Commune et Lotissement).

Les élus prennent connaissance des écritures et résultats des comptes administratifs 2021 :

COMMUNE :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Recettes	774 695.47 €		133 138.24 €
Dépenses	561 661.61 €		127 757.87 €
Excédent	213 033.86 €	Excédent	5 380.37 €

LOTISSEMENT :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Recettes	158 971.28 €		112 953.66 €
Dépenses	117 642.05 €		176 397.11 €
Excédent	41 329.23 €	Déficit	- 63 443.45 €

Après que Mme le Maire ait quitté la salle, le conseil municipal approuve les résultats 2021 des comptes administratifs COMMUNE et LOTISSEMENT.

Mme le Maire fait part des crédits de report d'un montant de 57 500 €, repris en dépenses d'investissement sur 2022 pour palier au premier paiement des travaux de voirie – 4^{ème} tranche.

Le conseil municipal,

Vu le résultat de fonctionnement 2021, de + 213 033.86 €,

Vu le résultat d'investissement 2021, de + 5 380.37 €,

Vu les crédits de report en Dépenses d'Investissement pour un montant de 57 500 €,

décide d'affecter les résultats comme suit :

- apurement du déficit d'Investissement (cpte 1068)...	52 119.63 €
- report du solde de l'excédent sur l'exercice 2022.....	160 914.23 €

Mme le Maire informe les élus des écritures des comptes de gestion 2021 présentés par la Trésorerie. Ces écritures étant en tout point identique à celles des comptes administratif de la Commune et du Lotissement, le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

6. Budgets Primitifs 2022 (Commune et Lotissement).

Avant l'examen des budgets 2022 et conformément à l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire communique aux élus l'état 2021 présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.

Les élus prennent ensuite connaissance des prévisions budgétaires 2022 (Commune et Lotissement).

Pour le budget communal, les principales dépenses d'investissement concernent :

- les travaux de voirie – 4^{ème} tranche,
- le remplacement de la porte du presbytère,
- la refonte du site internet de la commune,
- la réfection / rénovation du crépis sur la façade arrière de la Mairie,
- la mise en place de stores à l'école,
- la finalisation du passage en Led de l'éclairage public,
- la renaturation de fossés (rue du Muguet et rue de l'Etang),
- l'acquisition de divers matériels (technique et informatique),
- la remise en état des accotements – rue de Nehwiller,
- la reconstitution forestière (dispositif Plan Rebond – Forêt d'Avenir)

Pour le budget Lotissement, les prévisions concernent :

- l'acquisition par la commune de parcelles foncières,
- l'arpentage et la viabilisation des trois derniers lots du lotissement KISS.

Après discussion, les budgets 2022 sont approuvés comme suit :

COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	899 914.23 €	647 014.23 €
Dépenses	899 914.23 €	647 014.23 €

LOTISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	89 543.45 €	85 071.45 €
Dépenses	123 957.23 €	85 071.45 €

7. Divers.

Mme STIEFEL Martine fait part aux élus de l'état d'avancement de la reconstruction du site internet de la commune et propose de le soumettre à la Commission Communication pour aval dès son achèvement.

RAPPEL : les élus sont priés de déposer une photo d'identité (format jpg) en Mairie

Mme le Maire soumet aux élus une déclaration d'intention d'aliéner un logement situé au 18 rue des Cerfs. Après discussion, les élus ne souhaitent pas préempter.

Le samedi 26 mars 2022, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord a inauguré trois chantiers de restauration de rivières (2 sur le Soultzbach à Woerth et Langensoultzbach et 1 sur la Sauer à Woerth/Goersdorf). Ces opérations, nées dans le cadre de l'animation NATURA 2000 et réalisées grâce au projet LIFE Biocorridors, ont permis l'effacement de 5 barrages, la reconnexion de 8 km de rivières, le réaménagement de prises d'eau pour des étangs de pêche associatifs et privés, la renaturation de 4 ha de zones humides. Ces travaux, réalisés de 2020 à 2022, ont été financés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Europe (fonds LIFE et FEADER), la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Etablissement Public Foncier d'Alsace et ont bénéficié de l'appui logistique du SDEA.

Outre les élus communaux, les enfants de l'école de Langensoultzbach ont également participé à cette inauguration et ont choisi un nom pour le site de Langensoultzbach : *Le Vallon du Soultzbach*.

Mme le Maire fait part aux élus du dispositif *Recyclage des mobiles usagers* mis en place dans la commune. Un carton de collecte est à disposition au secrétariat de la mairie. Les mobiles collectés sont testés et les données personnelles effacées par une entreprise d'insertion. Ils sont ensuite reconditionnés et vendus au profit d'Emmaüs International.

Mme le Maire rappelle aux élus quelques dates :

- 02 avril : matinée éco citoyenne.
 - 10 et 24 avril : élections présidentielles.
 - 11 avril : collecte des pneus usagers (sur inscription).
 - 29 avril : Palmarès du fleurissement.
 - 21 juin : Fête de la Musique.
-

M. PETRY Philippe fait part du succès de la vente de bois qui a eu lieu le Jeudi 31 mars ; 11 lots de bois ont été vendus, soit environ 108 m3. Une prochaine vente de déchets de coupe et de bois en long est prévue en Mai.

Dans le cadre de notre inscription à l'opération « Zéro Déchet » initiée par le SMICTOM, Mme STIEFEL Martine informe les élus que la commune de Langensoultzbach a été sélectionnée « Commune Pilote Zéro Déchet ». Ce titre nous permet de bénéficier d'un accompagnement du SMICTOM et des Ateliers de la Terre, pour réduire les déchets et valoriser au mieux les déchets verts :

- Formation des élus et des agents techniques : diagnostic, propositions et pistes d'amélioration et accompagnement à la mise en œuvre,
- Animations tous publics : conférences (zéro déchets au jardin, zéro déchets à la maison), ateliers pratiques (compostage et lasagnes végétales),
- Animations spécifiques « scolaires ».

Les dates des différentes actions et animations seront communiquées ultérieurement sur Facebook, PanneauPocket et sur le site internet de la commune. Des flyers seront également distribués dans les boîtes aux lettres.

Par ailleurs, en 2021, le SMICTOM a organisé, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Sauer Pechelbronn, un challenge du tri portant sur le contenu des bacs de collecte sélective. La commune de Langensoultzbach s'est démarquée dans la catégorie « Meilleure qualité du tri » selon les contrôles effectués par SUEZ.

Pour saluer cet engagement, le SMICTOM Nord Alsace s'engage à financer à hauteur de 1500 € un projet de prévention et/ou de réduction des déchets mis en place par notre collectivité.

Mme le Maire donne ensuite la parole à M. KAISER Francis pour le compte rendu de l'avancement des travaux de voirie – 4^{ème} tranche.

L'entreprise TRABET (lot 01 – Voirie) a démarré les travaux le 28 février.

L'entreprise EIE (lot 02 – Réseaux secs) a également démonté et enlevé les candélabres existants dans l'enceinte du chantier. L'implantation des socles pour les nouveaux candélabres a été validée.

La pose des murs en L est terminée. Cependant, certains éléments sont à reprendre et à rehausser pour cause de décalage d'alignement. Un reprofilage des bords de chaussées est nécessaire pour la stabilisation de la couche de fondation.

La mise en œuvre des enrobés sur la chaussée se fera lors des congés scolaires de Pâques.

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

ID : 067-216702597-20220401-CR20220104-DE



En raison de la flambée des prix des fournitures et des demandes de travaux supplémentaires, l'entreprise TRABET demande une remise à plat des conditions du marché.

La séance est levée à 22h50.

Pour copie conforme.
Langensoultzbach, le 1^{er} avril 2022
Mme le Maire – Evelyne LEDIG

